

Commission Terrains, Forêt, Environnement, Sécurité

Mardi 05 mai 2026 – 18h00

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUÉE, Michaël ROHR, Emmanuelle AUBERT, Philippe CUNY, Ludovic VINCENT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Jean-François MESDAG, Willy LANGLOIS, Antoine NOSAL

Excusés : Marie-Danièle BENARD, Marie-Agnès GROSJEAN, Kévin PIERRE

Absents : Dominique DUC.

1°) Election du vice-président de la commission

Monsieur Michaël ROHR a été élu à l'unanimité.

2°) Plan d'aménagement forestier

L'aménagement forestier constitue le document de gestion de la forêt communale pour une période de 20 ans. Le précédent plan couvre la période de 2006 à 2026. Il a été rappelé que Vagney comprend 800ha de forêt.

Les représentants de l'ONF ont indiqué ne pas disposer d'un délai suffisant pour finaliser et présenter le nouveau plan d'aménagement forestier et demandent un délai supplémentaire afin de poursuivre l'élaboration du futur document de gestion forestière.

3°) Avenir du sapin géant

Il a été constaté que le sapin géant situé (entre le haut des charmes et croisement Chèvre roche Haut du Tô) devient dangereux en raison d'un assèchement de la cime sur plusieurs mètres. La commission souhaite étudier différentes possibilités avant toute décision définitive. Il a notamment été proposé soit de le couper, soit de se renseigner auprès de quelques sculpteurs afin d'envisager une éventuelle transformation ou mise en valeur artistique du tronc. Il a également été proposé à l'association les TRUC, qui doit nous faire parvenir des propositions et des idées concernant l'avenir de ce sapin.

4°) Lutte contre les incendies : définition du lieu d'implantation de la poche restante

La commission propose d'installer la poche à incendie restante à Lémont, côté Hazelle (dans la patte d'oie montant à Dramont) ce secteur ne disposant actuellement d'aucun équipement permettant d'assurer la défense incendie du GAEC ainsi que d'une dizaine d'habitation situées à proximité.

La commission a émis un avis favorable à l'installation de cette poche à incendie et au lancement des travaux. Il est toutefois précisé qu'un important travail préparatoire est à effectuer en amont (validation du SDIS + système de terrassement + protection) et que les délais pourraient être justes pour une réalisation complète avant l'été.

5°) Proposition d'achat de terrains coupés à blanc, parcelles AT n° 27 et AV n° 139 appartenant à Mme PIERRAT Monque et AK 77 appartenant à M. Gaston PERRIN pour des superficies respectives de 8480m² et 3127m²

Dans l'attente de l'estimation réalisée par l'ONF, aucune décision définitive n'a été prise à ce stade, La commission émet toutefois un avis favorable concernant cet achat, sous réserve que le tarif proposé soit jugé raisonnable au regard de l'estimation de l'ONF.

6°) Proposition d'achat de la parcelle boisée cadastrée AW 98, d'une superficie de 1ha 15a 99ca appartenant à M. François BOULAY

L'ONF a réalisé une estimation de cette parcelle comportant une proportion importante de feuillus. La commune décide de formuler une proposition d'acquisition d'un montant de 16000€.

7°) Bail de chasse

La commune prend acte du renouvellement de l'espace de chasse pour une durée de neuf années. Le montant de la redevance étant fixé à 4000€ par an.

8°) Renouvellement du bail à ferme à Sébastien DELAITRE

La commission a donné un avis favorable pour le renouvellement du bail à ferme à M. Sébastien DELAITRE, de la parcelle AN 751 d'une superficie d'1ha 66a 09ca au lieudit « le Mettey », pour une durée de 3 ans, y compris l'année 2026. Au renouvellement de bail le 1^{er} janvier 2029, le bail pourrait être transmis à un autre agriculteur.

POINTS DIVERS

Terrain rue de la Tâche : Des petits rachats de terrain situés rue de la Tâche sont prévus prochainement suite aux travaux réalisés dans la rue.

Fête du bois : Plusieurs plateformes de 3m x 3m pour la fête du bois ont été demandées par Lionel PARET, Président De l'association « Les Gueules de Bois » pour faciliter l'installation de stand exposant. M. Michaël ROHR a donné son accord.

Emprise accessibilité auto-école THIB'AUTO et Mme DEPISET Pédiatre :
Avant d'accepter, voir avec Marie Lejal, Agent de Police Municipal afin de voir le dossier d'accessibilité qui a été déposé, validation de principe faite par la commission.

Interdiction de véhicules à moteur sur le chemin dit de la Prêle :
Il a été décidé d'interdire la circulation des véhicules à moteur sur une partie du chemin de la Prêle, afin de préserver l'environnement, la sécurité et la tranquillité des riverains. La commission a décidé d'installer 2 panneaux « interdiction de véhicules à moteur » dans la partie comprise entre la Route de la Prêle et la rue du Chastelet.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Vagney, le 21 mai 2026

Le Vice-Président de la Commission,
Michaël ROHR

